



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

**FICHE DE POSTE :ASH- RÉFÉRENT  
ULIS RENTREE 2022-2023**

<b>Fiche de poste N°</b> <b>ASH-RÉFÉRENT D'ULIS</b>	<b>Poste : RÉFÉRENT D'ULIS, adjoint de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du département ASH (circonscription 12 – ASH)</b>
<b>Descriptif et contexte du poste</b>	<p>Le <b>RÉFÉRENT D'ULIS</b> ASH est un enseignant spécialisé du premier ou du second degré titulaire d'un CAPPEI « enseigner en ULIS », (ou CAPA SH, CAPSAIS, option D) qui possède une expérience solide dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, de la politique inclusive ainsi qu'au niveau de la formation. C'est d'abord un référent pour les coordonnateurs d'ULIS des premier et second degrés puis un formateur.</p> <p>La détention du CAFIPEMF n'est pas obligatoire mais constitue un plus.</p> <p>L'enseignant spécialisé référent d'ULIS exercera sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription 12 ASH.</p> <p>Condition(s) particulière(s) : - Grande disponibilité et mobilité obligatoire.</p>
<b>Connaissances et compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Maîtriser les compétences attendues du professeur des écoles ainsi que celles spécifiques de l'enseignant spécialisé coordonnateur d'ULIS.</li><li>➤ Maîtriser les nouvelles technologies (titulaire du C2I2E si possible)</li><li>➤ Connaître des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de l'élève.</li><li>➤ Connaître les modalités de fonctionnement des dispositifs ULIS Unités Localisées pour l'Inclusion scolaire telles qu'elles sont définies dans la circulaire N°42 198 du 16 Août 2016 relatives aux ULIS de PF.</li><li>➤ Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat (services de soin, les personnels médicaux et paramédicaux).</li><li>➤ Être informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Éducation, de l'inclusion scolaire et plus particulièrement des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap (CTES, PPS, ESR,...) et des élèves à besoins éducatifs particuliers notamment les élèves relevant des dispositifs d'ULIS</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etre capable de mettre en œuvre ses compétences professionnelles au sein d'une équipe catégorielle.</li> <li>➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action en autonomie et anticiper les échéances.</li> <li>➤ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation</li> <li>➤ Avoir des qualités rédactionnelles, relationnelles et humaines.</li> <li>➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance.</li> <li>➤ Savoir rendre compte de son action à l'IEN ASH.</li> </ul>
<p><b>Missions</b></p>	<p>Le travail du référent ULIS consiste à :</p> <p>-accompagner les coordonnateurs d'ULIS dans leurs missions d'enseignement, de coordination et de partenariat, et de personne ressource. Des visites pédagogiques sont donc potentiellement à effectuer sur l'ensemble des implantations des dispositifs.</p> <p>-apporter aux directions d'établissement (écoles, collèges, lycées) et aux équipes pédagogiques une expertise pédagogique et didactique et une information concernant l'inclusion des élèves au sein des dispositifs ULIS . Il s'attachera à développer, en concertation avec les autres membres du département BEP/ASH, les outils et les formations nécessaires permettant la mise en œuvre efficace des actions pédagogiques et éducatives liées au déploiement de la Politique éducative du Pays concernant tous les champs couverts par les handicaps, l'adaptation scolaire et les BEP.</p> <p>Il s'agit particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assister (voire représenter) et être force de proposition auprès de l'IEN ASH</li> <li>• Accompagner la mise en œuvre du contrat d'objectifs de la circonscription et son plan d'actions en particulier dans le cadre de <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>l'objectif 1</u> concernant la création de dispositifs ULIS dans les 1<sup>er</sup> et second degrés et la formation des personnels à l'école inclusive.</li> <li>- <u>l'objectif 2</u> concernant la sensibilisation des chefs d'établissements</li> </ul> </li> <li>• Proposer, aider et accompagner le développement des projets au sein du département BEP, en concevant et en proposant des ressources pédagogiques liées aux spécificités des l'ULIS TFC et aux besoins des élèves ayant des troubles mentaux, psychiques, et cognitifs .</li> <li>• Contribuer à l'application des actions liées à la mise en place de l'école inclusive, tant au niveau du premier que du second degré et à la mise en œuvre des priorités éducatives de la Polynésie Française</li> <li>• Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation annuel notamment pour les enseignants coordonnateurs d'ULIS.</li> <li>• Participer à la formation et au suivi des enseignants stagiaires CAPPEI du module « enseigner en ULIS » ;</li> <li>• Intervenir au niveau du plan de formation ASH et si besoin au niveau des FIL</li> <li>• Concevoir et participer aux actions menées lors des vendredis verts</li> <li>• Participer et impulser les actions inter-degrés</li> <li>• Répondre aux sollicitations des enseignants spécialisés d'ULIS dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves</li> <li>• Participer, à la demande de l'IEN, à des réunions de concertation (de synthèse), des réunions d'équipes éducatives et diverses instances ou groupes de travail (CTES, ESR,...)</li> <li>• Répondre à des missions particulières ponctuelles, à la demande de l'IEN ASH, en lien avec les demandes des IEN des circonscriptions pour ce</li> </ul>

	<p>qui concerne le fonctionnement des ULIS (aide à l'élaboration de projets, à l'organisation des EDT des élèves et de l'AVS), voire des ESID.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter des aspects administratifs et logistiques (remontées statistiques, enquêtes) en liaison avec le secrétariat de la circonscription, la DGEE et l'ERUN</li> <li>• Produire un rapport d'activités annuel</li> </ul>
<b>Affectation</b> <b>Résidence administrative</b>	Locaux de la DGEE Pirae : Circonscription n°12 ASH
<b>Contact</b>	IEN ASH : <a href="mailto:cir.ash@education.pf">cir.ash@education.pf</a>
<b>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</b>	<p>&gt;Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de candidature (cf. Annexe 1) portant l'avis de l'IEN.</li> <li>- Curriculum vitae.</li> <li>- Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements.</li> </ul> <p>&gt;Le <b>dossier complet</b> doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1<sup>er</sup> degré de la DGEE (par mail : <a href="mailto:gestco.brh1@education.pf">gestco.brh1@education.pf</a>)</p> <p>&gt;Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant.</p> <p>&gt; L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exposé des motivations du candidat ;</li> <li>- questionnement de la commission.</li> </ul> <p><b><u>Date limite de dépôt de candidature</u></b> : le vendredi 11 mars 2022</p> <p><b><u>Date des entretiens</u></b> : Courant avril-mai 2022</p> <p>Lieu : DGEE, bureau ASH, site de Tuterai Tane</p>